

Quand on se noyait à Fontaines-sur-Marne voici, trois siècles

Le matin du dimanche 30 novembre 1676, Nicolas Demymuid, trente-trois ans, lieutenant de la justice de Fontaines pour l'abbaye de Saint-Urbain, est dans sa maison en compagnie de Sébastien Pynoche, vingt-six ans, recteur d'école et greffier ordinaire au village, et de Maître Claude Thévenin, cinquante-deux ans, procureur fiscal.

La découverte du drame...

Sur le coup de dix heures, arrive Jean Quantin, pêcheur demeurant au tout proche village de Sommeville. Il raconte qu'étant dans sa barque sur la rivière de Marne, il a vu au lieu « le Prêlot » — il existait à proximité un gué facilement franchissable en été — un cheval noyé, et qu'étant descendu un peu plus bas, il a remarqué un homme, noyé lui aussi, gisant dans l'eau.

Aussitôt on se transporte sur place. Quantin fait voir le corps enfoncé dans les flots. Des personnes « au nombre de plus de quatre-vingts » sont là, prévenues on ne sait comment, arrivées de Fontaines, Sommeville, Rachecourt, Gourzon et Ruetz. Voilà Jean Robert, curé de Fontaines et Sommeville, Jean Toussaint, maire de Gourzon, Jean Finot de Gourzon, François Jacob de Rachecourt, Nicolas Janot et Georges Mouchet de Ruetz, Jean Martel, etc...

On jette un coup d'oeil sur le cheval mort : « poil alsan (brun), le front et les pieds blancs » qui a été découvert — Quantin l'a dit — sellé et bridé.

En présence de tous on tire de l'eau le cadavre.

L'enquête commence...

Le noyé paraît âgé d'une cinquantaine d'années. Nu-tête, l'individu est vêtu d'un habit gris-brun : justaucorps (vêtement étroit descendant jusqu'aux genoux), haut et bas de chausses (sorte de culotte). A une main, un gant de laine. Près du cadavre, on a ramassé, dans l'eau, un lourd manteau en bouracan, doublé (grossier tissu de laine).

On fouille les poches. On y découvre :

- un couteau fermant,
- un petit chapelet blanc,
- un étroit morceau de papier blanc, déchiré, avec « quelque mot écrit n'y ayant ni commencement ny fin »,

— « et pour l'argent ne s'est trouvé aucun argent ni aultre pièce sinon une pièce de Lorraine que l'on appelle vulgairement demy-carolus ».

Cet inventaire fait, les autorités s'aperçoivent que contrairement aux dires de Quantin, le cheval n'a ni selle ni bride. Soupçonné et interrogé, Nicolas Bouchenot, paroissien de Sommeville surnommé « la Plante », avoue avoir emporté chez lui la selle et la bride. Il lui est fait défense de s'en défaire « sinon que par justice n'en soit ordonné »...

A plus de deux heures, le corps est toujours sur la berge. Enfin, après les vêpres, Pierre Bachelier et Simon Demymuid sont requis pour transporter le cadavre... dans le four banal de Fontaines.

Un nom et pas de crime...

Au four le sieur Briolat qui demeurait précédemment à Montiers-sur-Saulx distant de Fontaines de quatre lieues soit une quinzaine de nos kilomètres, assure que le cadavre est celui d'un nommé Lamontagne habitant à Montiers. Pareille déclaration est formulée par Jean Martel qui, cependant, n'avait rien dit, le matin, au moment du repêchage.

On dépêche à Montiers un cavalier pour prévenir la famille.

Le problème de l'identification semblant résolu, le lieutenant Demyuid, le procureur Thévenin et le greffier Pynoche dressent et signent l'indispensable rapport de police relatant les détails ci-dessus repris et désignant Antoine Martinet, maître chirurgien à Gourzon comme expert pour examiner le cadavre le lendemain à dix heures.

Le lundi 1^{er} décembre donc, le praticien fait son examen ; voici un extrait du rapport : « l'ayant considéré par la tête et les mains, il ne s'y trouve aucun coup ny contusion ny aultre apparence de blessures sinon toutefois une rougeur au visage dudict cadavre qui est une marque qui a esté faite par l'eau ». Notons que Martinet n'a pas deshabillé le cadavre pour chercher sur tout son corps d'éventuelles traces suspectes.

L'erreur est humaine...

A midi, l'expertise venant d'être terminée, arrivent à Fontaines, Nicolas Martin curé, Jean Jacob, François Jacob et Jean Gérard, tous habitants de Montiers-sur-Saulx.

Coup de théâtre : après avoir vu le procès-verbal et après avoir regardé le cadavre, les quatre nouveaux venus affirment que le corps est celui d'Arnoul Jacob « vivant demeurant audict Montiers, frère et beau-fils desdicts Jacob ».

Briolat et Martel s'étaient trompés.

Payez et vous emporterez...

Les visiteurs prient les autorités de Fontaines de bien vouloir permettre la levée du corps et autoriser son transport à Montiers pour les cérémonies d'enterrement.

Vu le rapport du chirurgien Martinet et oui les déclarations des sieurs Martin, Jacob et Gérard en présence de Jean Mollera, maire de Bayard, et

de Jean Simon — déclarations nécessitant rédaction d'un compte rendu supplémentaire — les gens de Montiers pourront emporter leur cadavre..., dès qu'ils auront acquitté les frais résultant des démarches, obligations, écritures, etc...

A la prière des Jacob, c'est le curé Martin qui règle le montant des sommes exigées, soit :

— pour la levée du corps et pour le procès-verbal,	
au procureur Thévenin.	4 livres
au juge.	3 livres
— pour ceux qui ont levé le corps.	40 sols
— pour 2 hommes qui ont fait la garde du corps.	10 sols
— pour... le bois du four.	36 sols
— pour... la chandelle.	5 sols
— pour le messenger qui est allé à Montiers.	20 sols
— pour celui qui a trouvé le corps.	10 sols
— pour Martinet qui a pratiqué l'examen.	45 sols
Total.	15 livres et 6 sous

Signalons qu'à cette époque, une vache valait environ 16 livres, et une journée d'ouvrier était payée 8 sous.

Si aux 15 livres 6 sous on ajoute la valeur du cheval (de 25 à 90 livres suivant âge et qualité) et les frais relatifs à l'inhumation : cercueil, luminaires, sonneries, casuel, on arrive à une somme qui devait faire hésiter les familles désirant envoyer par vaux et par chemins un voyageur, surtout lorsqu'il avait une rivière à traverser...

Essayons de reconstituer la scène...

Arnoul Jacob revient à cheval, probablement tard, ce 29 novembre. Il connaît le gué. Il engage son cheval dans l'eau abondante en cette période et, en outre, glacée. Le cheval, à un certain moment, refuse d'avancer. L'homme veut traverser par ses propres moyens, défait son lourd manteau qui le gênerait, fait quelques pas dans la rivière. Et c'est le drame pour l'homme et pour son cheval, drame dont on trouve l'épilogue sur les registres paroissiaux de Montiers-sur-Saulx déposés aux Archives Départementales de la Meuse :

« Arnoul Jacob, laboureur, fut trouvé noyé et son cheval dans la rivière de marne sur le finage et vis-à-vis de fontaine le dimanche 29 novembre 1676 sur les dix heures du matin et de suite conduit au dict fontaine ou le mardy 1^{er} décembre il fut vud par parents et reconnu et ramené icy ou le mercredi il fut enterré au cimetière de ce lieu ».

Avez-vous remarqué la non-coïncidence des quantièmes ? La découverte a eu lieu le dimanche « dernier jour du mois » ; le chirurgien fait son examen le lundy 1^{er} décembre. Il y a discordance avec l'acte de la paroisse (1).

(1) En appliquant la méthode mise au point par M. de Faget de Casteljau (*Les Cahiers Haut-Marnais*, n° 128, p. 37), on constate que le 1^{er} décembre 1676 était bien un mardi (N.D.L.R.).

En un mot, faut-il faire confiance à la religion plutôt qu'à la justice ? Rendons justice à cette dernière : elle nous donne bien des détails pour cette noyade qui s'est passée il y a tout juste trois cents ans.

Yvon GAILLET,
Instituteur à Fontaine-sur-Mame.

Documents ayant servi de bases pour la rédaction de cette note

Arch. départ, de Haute-Marne, 9 H 17 :

- compte rendu de la découverte,
- compte rendu de la comparution du chirurgien,
- compte rendu du chirurgien,
- compte rendu de la visite des gens de Montiers-,
- décompte des sommes dues.

Arch. départ, de la Meuse :

- registres paroissiaux.